Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260209-2026019_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-019

Le lundi 09 février 2026 à 20H30, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de Mme Chantal PÉTARD-VOISIN, Maire.

Présents : Mme PÉTARD-VOISIN, M. LESNÉ, M. BRÉMOND, Mme TEBESSI, Mme LE FORT-PILLARD, M. PITON, M. LE GALL, Mme BRETON, M. GUIHEU, M. LAIZÉ, Mme BEAUSSÉ, Mme MACIÉ, M. DENIS, M. AIMARD, Mme LUSON, M. LE CUNFF, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. ARS, Mme LE DEVÉHAT, M. GUÉRIN et M. BOUGET.

Excusés : Mme PITOIS, M. MANGELINCK (pouvoir à M. LAIZÉ), Mme YVET (pouvoir à Mme PÉTARD-VOISIN), M. GILBERT, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE (pouvoir à Mme BEAUSSÉ) et M. BOULOUX (pouvoir à M. LESNÉ).

Mme Victoria LUSON a été élue secrétaire.

Date de convocation : 27.01.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de votants : 27

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : **M. BRÉMOND**

Dans le cadre de son soutien au milieu associatif, la ville de Le Rheu participe chaque année au financement des associations au regard de l'intérêt que présentent leurs projets pour la vie locale.

Pour instruire les dossiers et calculer le montant de la subvention attribuée aux associations qui en font la demande, la Ville s'appuie sur le règlement d'attribution des subventions municipales validé par le Conseil Municipal mais également sur la réflexion portée par les élus sur ces demandes au sein des instances d'examen des dossiers. Le soutien porte sur des thématiques très variées, touchant les échanges internationaux, la culture, le sport, les actions humanitaires, les actions intergénérationnelles.

Certains financements, tels que ceux fléchés vers les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle (exemple de l'association l'Etape), s'inscrivent dans le cadre de fonds mobilisés par une action du Plan Local d'Insertion par l'Economie (PLIE).

Malgré un contexte financier encore très contraint pour 2026 en raison d'un contexte national qui impacte fortement les budgets communaux, la municipalité a souhaité maintenir son soutien au milieu associatif avec une stabilité des subventions 2026 au regard de 2025 hormis les projets ponctuels de 2025 (exemple : COMICE).

A l'issue de l'examen des dossiers, la commission Vie et Cohésion de la Cité souhaite proposer la somme globale de 383 176 euros au vote du Conseil Municipal.

Vu les articles L.2121-29 et L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement d'attribution des subventions communales en date du 23 octobre 2017,
Vu l'avis favorable de la commission Vie et Cohésion de la Cité des 05 et 18 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260209-2026019_DEL-DE

Considérant l'importance de soutenir les initiatives locales,
Considérant l'intérêt social et humain des associations qui concourent à l'apprentissage de la citoyenneté et du bien vivre ensemble
Considérant la volonté d'engagement des élus auprès des structures associatives afin de soutenir leurs actions innovantes et créatives sur le territoire

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les propositions de subventions pour 2026 telles que présentées dans le tableau annexé et d'un montant total de 383 176 euros,
- indique que l'ensemble des crédits seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2026 (c/6574),
- autorise Madame la Maire à signer, avec les associations dont la subvention est supérieure à 23 000 euros, la convention annuelle liant la commune à la structure subventionnée.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Victoria LUSON

La Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650 Ille et Vilaine

Chantal PÉTARD-VOISIN